

PROCÈS-VERBAL
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU JUDO VALLÉE DU CLAIN
DU 13 DÉCEMBRE 2021 – 20 H 00
(SALLE DES FÊTES DE CHENECHÉ)

Le Président du JVC, Nicolas Goussé, présent par visio-conférence remercie l'ensemble des personnes présentes et déclare la séance ouverte à 20 h 18. Il délègue la présidence de séance à Anthony Giraudon (référént de la section JVC de Vendœuvre) pour assurer, sur place, la fluidité des débats en projetant le support de réunion et/ou en répondant aux éventuelles interrogations dans la salle.

A ce jour, le Club compte 72 licenciés à jour de leur cotisation. Parmi ceux-ci, 22 ont plus de 16 ans et ont droit de vote pour les décisions à prendre lors de cette Assemblée Générale.

Conformément aux statuts, le quorum est atteint si un quart de ces 22 membres sont présents ou représentés. En conséquence, au vu du nombre de personnes licenciées effectivement présentes ou représentées, à savoir 7, l'Assemblée Générale Ordinaire de ce jour peut valablement se tenir et délibérer.

A noter qu'un représentant de la Mairie de Dissay était présent : M. RICHARD, ainsi qu'un représentant de la Mairie de Saint Martin la Pallu : Claude ARCHAMBAULT (également licencié au JVC).

La feuille de présence signée par chaque personne entrant en séance, et soumise au protocole sanitaire en vigueur, est annexée au présent document.

Dans un premier temps, Nicolas Goussé rappelle la composition du Conseil d'Administration et son rôle, à savoir le Bureau (4 membres assurant la gestion du JVC), les représentants de sections (3 membres, référents des sections composant le JVC), l'équipe pédagogique (5 professeurs dont 2 rémunérés par le Club) et les bénévoles actifs (2 membres).

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR transmis à l'ensemble des adhérents du Club :

- Bilan Général
- Bilan Financier
- Bilan Sportif
- Questions diverses

1 – BILAN GÉNÉRAL

La présentation est assurée par le Président du JVC.

La saison 2020-2021 a débuté par l'élection d'un nouveau bureau lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue le 7 octobre 2020. Le bureau et ses bénévoles avaient alors énoncé leur volonté de dynamiser le club tant par la communication que par les animations proposées tout au long de l'année sportive.

A noter qu'avec le départ à la retraite de l'un de ses professeurs, le Club a vu son équipe pédagogique évoluer avec l'intégration de jeunes « professeurs » issus du club ; situation gratifiante qui laisse entrevoir que nos jeunes judokas sont bien formés et ont envie de rester pour dispenser à leur tour leur savoir et partager leur passion.

Les cours du 1er trimestre se sont déroulés normalement. Des actions ont pu être menées à destination des enfants comme la distribution d'un calendrier de l'avent et un concours de dessin avec 4 chèques King-Jouet à

gagner, sans oublier la vente de chocolats via un site « boutique solidaire ».

Malheureusement, début 2021, l'évolution du contexte sanitaire a entraîné la fermeture des dojos et l'annulation de tous les projets envisagés : loto, entraînements communs, tournoi final, etc... Pour ne pas perdre le contact avec les adhérents, nous avons réussi :

- à développer la communication du club via un nouveau site internet et un Facebook régulièrement alimenté d'informations et de photos de nos judokas et adhérents ;
- à dispenser des cours de TAÏSO, le samedi matin, en visio grâce à nos jeunes professeurs ;
- à organiser un concours de ceintures destiné aux enfants par vidéo.

La mobilisation de tous et l'engagement de nos jeunes professeurs ont permis au club de s'adapter au mieux à cette année particulière et, dès que ce fut possible, les cours ont repris dans le respect des directives sanitaires nationales relayées par la Fédération de Judo.

Néanmoins, nos compétiteurs ont été très pénalisés, faute de tournois et de compétitions. Ils ont cependant pu s'entraîner et participer à des stages proposés par les professeurs dans le respect des protocoles sanitaires. Par ailleurs, grâce aux subventions obtenues, nous avons pu envoyer 3 jeunes effectuer un stage de perfectionnement judo pendant une semaine dans le sud de la France.

Il s'avère que malgré toute l'implication des équipes, 2020-2021 est une année difficile pour le club qui voit le nombre de ses licenciés baisser. Comme pour toutes les associations sportives ou culturelles, et en dépit des solutions proposées (continuité des cours dans la mesure du possible, déduction fiscale pour les licenciés faisant un don), la crainte d'un nouveau confinement, d'une nouvelle fermeture des dojos ou des risques sanitaires nous a été préjudiciable.

Il apparaît qu'au niveau France, les clubs de judo ont perdu environ 30 % de leurs effectifs depuis le début de l'épidémie.

Pour le JVC, la perte s'élève à 40 % ! Le nombre de licenciés de ces dernières saisons s'élevait comme suit :

- 2019-2020 → 150
- 2020-2021 → 107

C'est sur la partie « Baby » que le déficit est le plus important (peur des parents face à l'épidémie ?)

Aucune remarque émise sur le Bilan Général 2020-2021.

2 – BILAN FINANCIER

La présentation est assurée par Laurence Roux, Trésorière du JVC.

SAISON 2020-2021

La COVID a eu un effet étonnamment bénéfique dans la mesure où les dépenses ont été moindre, notamment en matière de frais de participation à des compétitions et tournois, ces derniers ayant tous été annulés.

Les différentes subventions perçues ont ainsi permis à 3 jeunes de participer à un stage dans le sud de la France.

Le bilan de la saison montre un solde positif de 7 070,08 € nets.

BILAN SAISON 2020-2021				
REVENUS		DEPENSES		Résultat
Loto	0,00 €	Loto	0,00 €	0,00 €
Vente de chocolats	1 580,94 €	Achat de chocolats	1 166,21 €	414,73 €
Vente Photos	0,00 €	Achat tirage photos	0,00 €	0,00 €
Trophée	0,00 €	Achats trophée	0,00 €	0,00 €
Tombola	0,00 €	Achats Tombola	0,00 €	0,00 €
Gobelets+ boutique	96,00 €	Achats gobelets + boutique	0,00 €	96,00 €
Sponsors	100,00 €	Indemnités Professeurs	2 531,25 €	
Cotisations Licences*	-240,00 €	Déplacements Compétition	547,10 €	
Cotisations Sections	8 738,40 €	Stage Judo + Cotisation Judo	1 867,84 €	
FND	0,00 €	Inscriptions Compétitions	10,00 €	
Fond de Caisse	500,00 €	Frais formation jeunes	1 270,50 €	
Divers	46,18 €	Salaire Willy	648,45 €	
Subventions except + matériel	2 577,00 €	Matériel	705,32 €	
Subventions communales	3 400,00 €	Fourn. Bureau & entretien	321,57 €	
		Assurance	157,06 €	
		Divers	503,14 €	
TOTAL REVENUS	16 798,52 €	TOTAL DEPENSES	9 728,44 €	
RESULTAT DE L'EXERCICE 2020-2021				
TOTAL REVENUS	16 798,52 €	TOTAL DEPENSES	9 728,44 €	
Résultat sans Fond de caisse	6 570,08 €			
RESULTAT NET	7 070,08 €			
SITUATION BANCAIRE EN FIN D'EXERCICE 2020-2021				
Solde Compte Crédit Agricole & fonds de caisse JVC au :	05/09/2021	19 819,28 €		
Solde Compte courant Crédit Agricole au :	05/09/2021	19 319,28 €		
Solde Livret A Crédit Agricole au :	01/01/2021	18 953,95 €		

Comptes arrêtés et certifiés conforme au 05/09/2021

Mme ROUX Laurence Trésorière du JVC

JUDO VALLEE DU CLAMIN
Salle Galipeau, 65 rue du Parc
86130 Olussey

Le 05 Septembre 2021

Aucune remarque émise sur le Bilan Financier 2020-2021.

L'état des comptes 2020/2021 nous fait aborder la nouvelle saison de façon sereine et devrait notamment permettre :

- de compenser la baisse du nombre de licenciés et la décision de ne pas organiser certains évènements, comme un loto (souvent rentable) afin de ne pas courir de risques ;
- de couvrir les frais de déplacement et les journées de compétition hors département (1 seul compétiteur de bon niveau – quelques jeunes en devenir).

Aucune remarque émise sur les projections possibles 2021-2022.

Le Président tient à remercier les différentes communes auxquelles le JVC est lié pour les aides financières et matérielles apportées

3 – BILAN SPORTIF

La présentation est assurée par le Président du JVC.

Aucune compétition n'a eu lieu. Elles ont toutes été annulées.
Nos compétiteurs ont dû refaire des qualifications en novembre :

- 1^{ère} division → Clément
- 2^{ème} division → Amandine

QUESTIONS DIVERSES

Le Président fait part d'un certain nombre de sujets à venir :

- **Refonte des statuts et du règlement intérieur** (datent de 1998) → fera l'objet d'une Assemblée Générale Extraordinaire d'ici l'été.
Intégration de thèmes comme le harcèlement, le respect, le droit à la différence.
- **Sécurité dans le dojo et respect absolu des règles sanitaires** → fera l'objet d'un courriel de rappel à l'ensemble des adhérents et d'une information aux professeurs pour qu'ils veillent à leur bonne application.
Il n'est pas admissible de laisser entrer des personnes qui ne seraient pas protégées et feraient courir des risques aux autres. Les règles sont les mêmes pour tous et sont à mettre en perspective des valeurs portées par le Code moral du judo qui s'applique dès qu'on entre dans un dojo.
- **Compte bancaire du JVC** → le Président et la trésorière prendront un rendez-vous afin de formaliser le changement de Président du club auprès de la banque (Agence du Crédit Agricole de Jaunay-Marigny).
- **Subvention de la Communauté de Commune** → dossier à retourner d'ici mi-janvier 2022.
Pour bénéficier d'une subvention « investissement », il faut présenter un vrai projet et être en mesure de l'exécuter (contrôle possible).
Faute de projet, il est également possible d'obtenir une subvention « fonctionnement » pouvant couvrir des frais d'achat de matériels par exemple.
Plusieurs idées sont avancées :
 - En matière d'hygiène dans le dojo : achat de casiers à chaussures pouvant également servir de bancs.
 - Sessions de formation pour les professeurs : Perfectionnement – Pédagogie – Prise de parole...
 - Formation « Support Santé » → Amandine s'est montrée intéressée par ce sujet car en phase avec son cursus scolaire en cours. Nicolas et Amandine doivent assister à une réunion de présentation dans le courant de la semaine à venir ce qui leur permettra d'évaluer si cette formation peut être porteuse d'un projet pour le club, allant de la participation aux cours dispensés jusqu'à l'achat de matériels spécifiques.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant la parole, le Président déclare la séance levée à 21 h 45.

En foi de quoi a été dressé le présent procès-verbal, paraphé et signé par le Président de séance.

A Chéneché, le 13 décembre 2021

Le Président de séance
Anthony Giraudon

